

Edito >

Affirmer ses différences pour enrichir l'action

L'été arrive et pour nombre d'entre vous, ce sera l'occasion d'une pause bien méritée. Une pensée pour tous ceux qui seront sur le pont cet été pour garantir la continuité des services publics et pour assurer l'accueil des nombreux touristes que compte notre département.

Pour nous, vos élus du Conseil départemental, cette période marque la fin de notre deuxième année de mandat. Le chemin parcouru n'est pas simple à décrire. Une chose est certaine, nous avons cherché à tenir les objectifs et la manière d'agir que nous avons définis en début de mandat. Élus de nos cantons, nous avons la légitimité territoriale comme chacun des 54 Conseillers. Élus départementaux, nous avons la légitimité politique pour porter une voix différente de celle de la majorité. Il arrive parfois que nos propositions trouvent écho. La création de postes dans le social fin 2021 était un signe encourageant. Autre exemple, à la dernière plénière le financement des EHPAD a été porté à la hauteur de ce que nous réclamions il y a quelques mois. Nous avons toujours affirmé que nous serions une opposition dont l'objectif serait de voir La Manche en plus grand, de pousser le Conseil départemental à plus d'ambition ; Que nous dirions les choses qui fâchent, parfois, dans le respect des personnes. Surtout, nous avons toujours gardé ce cap : nos oppositions, nos propositions, n'ont qu'un but, servir les Manchoises et les Manchois.



compétence, face à un monde qui change et laisse sur le chemin nombre de nos concitoyens des défis majeurs restent à relever : l'accès aux soins, le logement, la protection de l'enfance, l'accueil des migrants, la vie dans les collèges, l'éducation, la jeunesse en sont des exemples. Oser et investir pour protéger, sortir de cette violente modération qui n'est plus en phase avec le monde de demain : Vous pouvez compter sur nous pour continuer de porter vos combats avec force et détermination.

Pour l'heure, si nous comptons des petites victoires acquises par le travail des dossiers, par l'écoute des acteurs, il n'en reste pas moins que cette majorité garde sa nature conservatrice. Certains parlerons d'une « modération » manchoise. Pourtant, dans nos champs de

Félicitations !

Frédérique Boury élue Maire de Port-Bail-sur-Mer

A la suite de la démission de son Maire, le Conseil municipal de Port-Bail-sur-Mer s'est réuni le 13 juin dernier. C'est notre collègue, Frédérique Boury, Conseillère départementale du canton des Pieux qui a été élue. Nous sommes très heureux que ses qualités et son expérience aient été ainsi reconnues. Bravo Frédérique pour cet engagement au service des habitants de ta commune.



Bon à savoir...

Votre lettre numéro 5

Aux premiers jours de l'été, le Conseil départemental s'est réuni pour sa séance plénière du 2^{ème} trimestre. C'est une obligation. En effet, le Conseil départemental doit se réunir au moins quatre fois par an. Dans le Département, la fréquence est souvent plus élevée ce qui est plutôt une bonne chose, permettant un examen plus rapproché des politiques à mettre en œuvre. De plus, chaque séance plénière permet un débat public qui est l'essence même de la démocratie. De surcroît, il faut savoir que l'opposition est souvent informée des politiques présentées très tardivement dans le processus d'élaboration. Parfois, comme à cette plénière de juin, nous sommes obligés de rappeler le sens du débat démocratique en assemblée. Oui, nous apportons régulièrement des arguments différents, nous étudions et critiquons les politiques présentées... Mais n'est-ce pas là toute la richesse de nos assemblées d'élus qui représentent la diversité de la population ? Il peut y avoir des voies communes, mais jamais il n'y a de voies uniques. C'est tout le sens de notre implication au service de notre département, de ceux qui y vivent et s'y engagent.

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

La plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Youtube, nous plaçons un second QR-code envoyant directement à l'intervention en vidéo.



Ordre du jour

- HORS SÉRIE -

- 0-01 Projet de mandature 2022-2028 - Transition écologique - Orientations du Département

- ACTION SOCIALE -

- 1-01 Projet de mandature 2022-2028 - Relever le défi du vieillissement - Engagements du Département
- 1-02 Lancement d'un appel à projet - Dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour mineurs et jeunes majeurs non accompagnés

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- 2-01 Projet de mandature 2022-2028 - Valoriser le système bocager - Partenariat entre le Département de la Manche et le Syndicat départemental d'énergies de la Manche en faveur du développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur
- 2-02 Projet de mandature 2022-2028 - Fonds d'aide à l'immobilier - Proposition aux EPCI de la Manche d'évolution des règlements à destination des Petites et moyennes entreprises et des Très petites entreprises
- 2-03 Projet de mandature 2022-2028 - Volet "changement d'usage de bâtiments en habitation" du dispositif Planète Manche rénovation - Bilan 2022 de la délégation de compétence des aides à la pierre et conventionnement avec Manche habitat

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- 3-01 Projet de mandature 2022-2028 - Lutte contre le dérèglement climatique - Décret tertiaire - Marché global de performance
- 3-02 Délégation de compétences au président - Bilan des acquisitions et cessions
- 3-03 Délégation de compétences au président - Gestion du patrimoine
- 3-04 Projet de mandature 2022-2028 - Aménagement routier Saint-Lô-Coutances
- 3-05 Liaisons maritimes vers les Îles anglo-normandes - Avenir des lignes
- 3-06 Ports départementaux délégués - Attribution de subventions à la SPL des ports de la Manche

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

- 4-01 Projet de mandature 2022-2028 - Politique culturelle - Modalités d'accompagnement des projets culturels de territoire
- 4-02 Inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de la batterie d'Azeville sur proposition de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Ouverture de la séance plénière

26/06/2023

Intervention de Karine Duval

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



Flamme olympique oblige notre session a été décalée de quelques jours mais il est vrai qu'accueillir la flamme olympique est un événement rare et notre département a choisi d'être au rendez-vous de l'Histoire qui va s'écrire en 2024 pour notre pays. Nous avons tous noté la date du 31 mai pour un parcours qui traversera le Département du nord au sud, un rendez-vous populaire qu'il nous faudra préparer avec le souci de la plus grande participation de tous. S'enchaîneront les commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement. Tous ces rendez-vous nécessiteront beaucoup de préparation et un investissement exceptionnel de nos services publics, en particulier, ceux liés à la sécurité et aux secours.

Cette séance plénière est l'occasion, pour nous également, de saluer nos deux nouveaux collègues qui arrivent en cours de mandat. Un mandat de Conseiller départemental qui n'est jamais facile tant les sujets sont variés et l'on sait que l'appropriation des politiques et services départementaux demandent du temps. Depuis deux ans nous avons beaucoup débattu ici, nous avons aussi appris à nous connaître et à travailler ensemble, chacun apportant sa vision politique pour, et ça reste notre maître mot, une réponse politique plus grande, au service des Manchoises et des Manchois. Si, pour notre part, nous sommes « l'opposition », sachez que cette opposition n'est jamais « de principe ». Ce positionnement, s'il nous permet, déjà, d'être en adéquation avec nos convictions, permet surtout d'alimenter un sein débat démocratique en apportant un regard et une vision différente. S'il nous arrive parfois de provoquer ce débat, nous le faisons dans le respect à la fois des personnes, des collègues et à la fois dans le respect de notre institution départementale. Nous aurons d'ailleurs très clairement un sujet tout à l'heure où la position défendue il y a quelques mois a été entendue et va devenir la règle. Je le rappelle, ce respect vient du fait qu'au fond, notre objectif est le même, celui de servir au mieux ceux qui vivent, entreprennent, s'investissent dans le tissu associatif ici dans notre Département. Vous verrez, cher.e.s nouveaux collègues, que le budget d'un département comme la Manche représente des montants colossaux si nous les comparons à nombre de budgets de nos communes. C'est à nous qu'il revient d'utiliser au mieux l'argent public qui nous est confié. Nous en reparlerons tout à l'heure à travers le rapport sur la transition écologique... notre responsabilité, dans ce mandat est toute particulière. Notre période est celle de la nécessaire transition pour créer ou non, un avenir à notre monde. Cet enjeu peut sembler nous dépasser, pour autant, nous sommes tous concernés. Élus, décideurs publics, nous avons l'obligation d'agir à notre échelle. Nous avons cette responsabilité... Le Conseil départemental est l'échelon des solidarités humaines et territoriales. Ce doit être notre priorité d'imaginer comment nous pouvons continuer d'assumer ces compétences essentielles dans un nouveau contexte de société.

Nous avons un avantage dans la Manche, c'est que nous sommes un département riche. Alors oui, je sais que notre Vice-Président aux finances n'aime pas quand nous disons cela... oui, je sais que la notion de richesse est toute relative... oui, je sais qu'il y a le présent et l'avenir avec toutes ces incertitudes. Mais, je sais aussi, ayant retenu la leçon, que les chiffres sont têtus... Alors, quand nous découvrons, dans le compte administratif une cagnotte de 24 M€... ne peut-on légitimement penser que c'est l'apanage des départements riches ? Si, ça l'est assurément. Alors, ces dernières années les cagnottes s'accumulent. Oui, c'est vrai, notre budget est préparé avec prudence, certes, mais cette cagnotte est un constat... et comment allons-nous l'utiliser ? Au regard des nombreux défis qui se présentent à nous, cet argent devrait embarquer notre territoire dans l'innovation, l'innovation sociale en premier lieu. Je peux esquisser ici quelques enjeux même si nous y reviendrons tout à l'heure : le choc du vieillissement de notre population, les moyens nécessaires à la protection de l'enfance confrontée de plus en plus aux violences, l'accompagnement de tous ceux qui sont éloignés de l'emploi avec un fossé d'inégalités qui se creuse de plus en plus, l'accueil des réfugiés et en particulier des mineurs, l'accompagnement à l'amélioration de la vie des personnes en situation de handicap qui passe par l'accessibilité, l'accès à la santé, première des préoccupations de nos concitoyens...

Présidente, je n'aurai pas perdu un instant pour mettre à profit des manchoises et des manchois ces millions d'euros de cagnotte pour changer leur quotidien. Je parlais du social, mais nous pourrions aussi parler des collèges, le collège du 21ème siècle, nous pourrions parler mobilités. Sur la santé, par exemple, arrêtons d'attendre que les initiatives individuelles. Nous avons pleine légitimité à nous positionner, en respectant certes les initiatives publiques et privées existantes. Proposons un plan d'ensemble, attractif, cohérent, rassurant.

C'est à nous d'avoir une ambition pour tous nos concitoyens en proposant à toutes nos collectivités un cadre. Comment penser le virage domiciliaire sans penser santé, accès aux soins sur tout le territoire ? Le social et la santé sont intimement liés... Les secours et l'accès aux soins également comme le rappelait le Contrôleur général Sorieul la semaine dernière dans La Manche Libre.

Avoir une vision globale doit nous permettre de simplifier les choses, d'arrêter avec les appels à projets dans tous les sens et sur tous les sujets. Prenons nos responsabilités et avançons !

Soyons aussi à l'écoute... Je sais que le sujet de la démocratie continue heurte les oreilles de certains élus ici. Pourtant, nous devons être à l'écoute, nous devons être ouverts à la concertation, nous devons nous laisser interpeller pour, parfois, remettre en question nos certitudes... Tout à l'heure, vous nous présenterez le nouveau scénario de l'axe Coutances-Saint-Lô... Vous serez alors fier, à juste titre, d'un nouveau projet né de l'écoute et de la concertation... pourtant, quel regret et de temps perdu. Certains diront, tout ça pour ça... oui, mais, en réalité, ce sont d'abord d'aménagements de sécurité qu'il aurait dû être question sur cet axe. Ce qui ne nécessitait pas de partir dans des projets impossibles à réaliser à tout point de vue. Il faut vraiment que nous avancions dans cette transformation des réflexions. Il faut accepter que ce que nous faisons il y a 20 ou 30 ans ne soit plus la norme aujourd'hui. Il faut accepter qu'un projet peut-être une grande réussite même avec les contraintes et les besoins actuels.

Cher.e.s collègues, dans le rapport sur la transition écologique, on ne retrouve plus, du projet politique, que la sobriété... pourtant, nous ne relèverons pas les défis qui s'imposent à nous sans... ambition et, surtout, sans innovation, sans ouverture d'esprit, sans adaptation. Oui, La Manche est un beau département, oui, La Manche est un département riche à tous les points de vue, oui, La Manche sait se réunir sur l'essentiel. Alors profitons de nos atouts, prenons de l'avance, remettons-nous en question quand il le faut, écoutons, trouvons des solutions, construisons La Manche en grand !

Texte



Vidéo



Rapport 0.01 > Transition écologique - Orientations du Département

26/06/2023

Intervention de Stéphanie Coupé

> Il va falloir passer à un autre braquet !

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



Dans la continuité des réflexions essentielles que nous avons à mener depuis ces deux années de mandat, nous prenons note de ce rapport, ô combien important, lié au projet de mandature et qui doit nous permettre de relever le plus gros défi qu'il nous est amené d'affronter, celui de la transition écologique et du dérèglement climatique.

L'écologie, c'est la vie ! C'est assurer notre avenir, celui de nos enfants et des générations futures. C'est bien dans cet état d'esprit qu'il faut penser notre engagement dans la transition écologique, je dirai surtout, de penser notre responsabilité.

Les objectifs de ce rapport, nous les partageons ! D'autant plus que la baisse de l'émission des gaz à effet de serre est aujourd'hui une obligation légale... avec des taux d'abaissement qui sont à la fois rapides et nécessairement très ambitieux.

Merci d'avoir annexé à votre rapport une exégèse du dernier rapport du GIEC répondant ainsi à une demande de notre collègue Thierry Letouzé exprimée ici il y a quelques mois. Les enjeux sont clairement affichés.

Nous avons déjà évoqué tout l'intérêt d'avoir réalisé un bilan carbone. Il nous a permis de connaître les leviers dont nous disposons pour atteindre les objectifs légaux. Nous sentons bien que ce document, aujourd'hui, est un rapport cadre, qui reste très généraliste. Nous aurions souhaité qu'il soit plus détaillé sur les méthodes, les indicateurs, les actions... Beaucoup de ce qui est noté ici est déjà fait ou voté. Il y a quelques idées certes, mais nous allons vite nous rendre compte que si nous voulons atteindre les objectifs fixés, il va falloir passer à un autre braquet !

Alors, ce que nous comprenons c'est que la transition écologique ne doit pas heurter... que vous ne voulez pas d'une « écologie punitive »... tant mieux, nous non plus ! Pour autant, nous ne sommes pas obligés d'avancer à minima. Vous prenez beaucoup de précautions, et, comme le disait Karine Duval en début de séance, il ne faudrait pas que la sobriété prenne

Ordre du jour

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

- | | |
|------|---|
| 5-01 | Commission permanente - Election d'un membre à la commission permanente |
| 5-02 | Election d'un vice-président |
| 5-03 | Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 24 mars 2023 |
| 5-04 | Désignation au sein des commissions intérieures - Modification du règlement intérieur du conseil départemental |
| 5-05 | Désignation de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes |
| 5-06 | Transparence et déontologie - Programme départemental de prévention des atteintes à la probité |
| 5-07 | Composition des commissions locales d'information (CLI) auprès des installations nucléaires de base (INB) de la Manche - CLI de Flamanville - CLI Orano-LH - CLI du Centre de stockage de la Manche |
| 5-08 | Gestion des ressources humaines - Agenda social 2023-2027 |
| 5-09 | Gestion des ressources humaines - Déroulement des carrières et trajectoire des postes |
| 5-10 | Délégation de compétences au président - Bilan des régions du Département de la Manche |
| 5-11 | Délégation de compétences au président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique |
| 5-12 | Approbation des comptes de gestion 2022 - Budget principal et budget annexe des sites et musées |
| 5-13 | Comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe des sites et musées |
| 5-14 | Affectation des résultats 2022 du budget principal et du budget annexe des sites et musées |
| 5-15 | Budgets supplémentaires 2023 du budget principal et du budget annexe des sites et musées |
| 5-16 | Budgets supplémentaires - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement |
| 5-17 | Rapport d'activité 2022 |

le pas sur tout le reste. Certes, la sobriété est le maître mot mais un peu d'audace serait souhaitable et indispensable vu les enjeux auxquels nous sommes confrontés. D'autant plus que notre département a les moyens d'être ambitieux. Sur ce sujet, qui nous mène vers un nouveau modèle de société,

certainement plus heureuse car plus en adéquation entre nos vies et nos ressources, c'est le moment ou jamais d'être innovants. Alors nous allons voter ce rapport tout en considérant qu'il n'est qu'une étape supplémentaire dans une démarche qu'il reste largement à conforter.

Texte



Vidéo



Rapport 1.01 > Relever le défi du vieillissement - Engagements du Département

26/06/2023

Intervention de Pierre-François Lejeune

>



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Notre société est actuellement confrontée à trois révolutions majeures qui bouleversent notre façon de vivre : la digitalisation croissante de nos vies, le dérèglement climatique

et le vieillissement démographique. Ces trois transformations nous imposent de modifier notre quotidien et de redéfinir les perspectives de notre avenir.

La délibération que vous présentez aujourd'hui est extrêmement importante car elle doit donner une vision prospective claire, une compréhension des enjeux d'aujourd'hui et de demain pour mieux les anticiper. Ce plan pluriannuel doit aussi fixer les orientations politiques pour les années à venir, jusqu'à la fin du mandat, afin de relever le défi du vieillissement des manchoises et des manchois.

Tout d'abord, nous tenons à remercier les agents du Département, sous l'égide d'Ugo PARIS, directeur général adjoint, pour la qualité du rapport et sur sa documentation.

Il nous permet d'avoir une photographie actuelle à la fois sur le plan national et également sur le plan local. En effet, c'est bien tout un écosystème qu'il faut appréhender pour avoir une réelle cohérence, un continuum avec tous les acteurs concernés : l'Etat, les communes, qui sont essentielles dans le maillage territorial, mais également, les organismes de protection sociale, les acteurs de l'immobilier, les entreprises, les artisans, les professionnels sanitaires et médico-sociaux, les associations porteuses de valeurs et l'ensemble de nos concitoyens.

Car, oui tous, nous sommes tous concernés par cette révolution de la longévité de la vie. Finalement, nous sommes tous le vieux de quelqu'un et chacun le sera à son tour. Nous partageons tous le désir de jouir d'une vie heureuse et en bonne santé pendant une période aussi longue que possible ; Le droit au bonheur et à une vie épanouie jusqu'à la fin de nos jours. Charles-Augustin Sainte-Beuve le résumait ainsi : « Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps ».

Nous regrettons, comme vous, qu'il n'y ait toujours pas une grande loi structurante

visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population. Il faut une réforme systémique de notre arsenal institutionnel, juridique et social. L'écart entre les défis du vieillissement et l'inaction du gouvernement devient de plus en plus insoutenable.

La proposition de loi sur ce sujet, en cours de débat au Parlement, est insuffisante. Heureusement, que des députés comme Jérôme GUEDJ, grand spécialiste sur ces questions, aidé par Luc Broussy, son éternel complice, que vous citez dans cette délibération, ont permis de faire avancer le travail parlementaire par l'adoption de l'amendement instituant le principe d'une loi de programmation pluriannuelle, de 5 ans, qui détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées.

Vous l'avez compris, nous avons besoin nationalement et localement d'un changement de braquet total face à ces défis colossaux. Il est primordial de refondre réellement notre modèle de prise en charge, avec une meilleure prévention, une lutte acharnée contre l'isolement des personnes âgées et l'âgisme, et puis un grand travail pour rendre notre société plus inclusive, ouverte à tous, faire société dans un cadre de vie pour que tous les habitants, sans exception, puissent jouir de leurs droits avec des services accessibles et un soutien de proximité. Ce changement de paradigme passe notamment par une transformation dans l'aménagement des logements, l'adaptation de l'espace public et des transports.

En effet, le fait de vieillir chez soi implique la nécessité d'un logement adapté aux fragilités actuelles ou futures. Résider à domicile suppose également de bénéficier d'un environnement bienveillant, favorisant le maintien des liens sociaux. De plus, pour pouvoir vieillir chez soi, il est essentiel d'avoir des moyens de mobilité et de transport adaptés, afin que rester à domicile ne devienne pas une forme d'assignation à résidence. Enfin, prendre en compte la "géographie du vieillissement" est également crucial, car notre manière de vieillir dépendra de l'environnement dans lequel nous évoluons (urbain, péri-urbain, rural...).

Localement, les défis démographiques sont très clairs avec l'analyse des données chiffrées de l'INSEE. Ainsi, dans la Manche, d'ici à 2070, les personnes âgées de plus de 65 ans augmentera de 33 %. Quant à la

seule part des plus de 85 ans, elle devrait doubler. Plus concrètement, vers la fin de notre mandat, en 2030, nous aurons 150 600 personnes âgées de plus de 65 ans. Ils seraient, en 2070, 160 700, soit plus d'un manchois sur trois. (39%)

Le conseil départemental de la Manche a un rôle au combien important dans les réponses à apporter aux habitants. En effet, il est le chef de file de l'action médico-sociale et il a un rôle d'assembler des politiques locales.

A l'aune de tout ce que nous venons de dire, la question qui se pose maintenant est celle-ci : face à tous ses enjeux, quelles sont les nouvelles orientations stratégiques du Conseil départemental ?

Vous les avez listé, Monsieur le Président, il y a plus d'un mois dans la Presse... C'est dommage... Cela laisse à penser que le conseil départemental n'est qu'une chambre d'enregistrement. A l'heure où plus de trois Français sur quatre (76 % des personnes interrogées) estiment que la démocratie française est actuellement « en mauvaise santé », il nous apparaît important de respecter le processus démocratique avant de faire de telles annonces.

Voyons ce que vous souhaitez nous faire valider aujourd'hui... Allons donc au "dispositif" de la délibération qui contient la décision proprement dite. Car, en effet, il n'y a pas besoin de revenir sur les réponses locales déclinées des cahiers des charges et des financements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Il nous est donc demandé de valider quatre points. Nous allons les prendre dans l'ordre...

Premièrement, la poursuite de l'aide à l'investissement à destination des EHPAD ; Sur ce point, rien de nouveau car vous l'aviez déjà inscrit dans les fiches actions du projet de mandature que vous avez voté en juin 2022. Mais 12 millions d'euros d'investissement pour tous les EHPAD de la Manche sur le mandat est-ce vraiment suffisant au vu des enjeux ?

Notre réponse, pour nous, est non.

En effet, dans cette délibération, vous n'évoquez aucune création de places dans les EHPAD. C'est lié au PRIAC qui n'est pas ambitieux sur cette question. Mais, vous avez voté favorablement...

Nous vous invitons à lire l'analyse complète de l'INSEE sur ce sujet.

En effet, « à l'horizon 2030, [...] 1 100 places supplémentaires seraient nécessaires, soit une centaine par an »

Cela va au-delà de la question des EHPAD, il faut également diversifier l'offre pour adapter les réponses aux besoins des habitants. La CNSA nous y aide bien avec l'aide à la vie partagée.

Nous devons investir d'avantage si nous voulons être ambitieux. Le coût pour créer une place en EHPAD est aujourd'hui de près de 110 000€ aujourd'hui. Certains départements voisins, comme le Département de l'Eure, ont décidé d'investir 20 millions d'euros sur la période 2021-2025 en complément des 70 millions € annoncés par l'Etat dans le cadre du Ségur de la santé.

Donc, pour notre collectivité, le compte n'y est pas...

Deuxièmement, la délibération propose une augmentation de manière générale des tarifs hébergement 2023 à hauteur de 6 % sur la base du tarif 2022 ;



Nous devons vous dire combien nous sommes satisfaits de cette mesure. C'est exactement ce que nous vous avions proposé en janvier dernier par la voix de Karine Duval lors d'une délibération spécifique. Les constats étaient évidents, les situations budgétaires également... Les EHPAD sont confrontés à une hausse des dépenses : la revalorisation salariale nécessaire des soignants, l'inflation impactant les coûts alimentaires et d'énergies.

Néanmoins, que de temps perdu... Que de stress et d'inquiétudes dans les conseils d'administration des EHPAD et pour les salariés...

Nous ne sommes pas passés loin de décisions dramatiques comme l'avait indiqué l'Association des directeurs d'établissements publics et privés pour personnes âgées de la Manche. Était notamment envisagé la fermeture d'établissement car ils ne pouvaient ni réduire la qualité des soins, ni renvoyer du personnel.

Cette décision est donc forte mais indispensable.

Troisièmement, vous souhaitez autoriser le dépassement du taux de 6 % en cas de travaux et dans le cadre d'une subvention d'investissement limitée, sans excéder un tarif hébergement de 70 € pour une reconstruction totale. C'est aussi une très bonne mesure afin de favoriser la réhabilitation et la reconstruction d'établissements modernes, confortables et surtout adaptés aux besoins des résidents. Mais elle renvoie aussi au manque d'investissement du Département que nous avons évoqué dans le premier point.

Enfin, vous souhaitez l'organisation d'un colloque ou d'une série de conférences-débats fin 2023-début 2024 sur les enjeux du vieillissement dans la Manche, le bien vieillir et la place des aînés dans la société.

Effectivement, c'est bien de réfléchir. Ce colloque aura cette vocation. Mais, ce qui est regrettable, c'est la temporalité et la manière de prendre les décisions. Finalement, « vous mettez la charrue avant les bœufs. » Vous nous proposez aujourd'hui une délibération importante pour l'avenir et ensuite vous réfléchissez avec les acteurs de terrain sur les enjeux.

Depuis le début de ce mandat, nous constatons une méthodologie qui n'est pas la bonne...

Le Département est l'un des principaux artisans de la solidarité. Mais, il n'est pas le seul acteur. Mais, en tant que chef de file, son rôle de coordination est indispensable à l'efficacité des politiques publiques sociales et médico-sociales. Cependant, dans l'élaboration de vos grandes orientations politiques, vous n'avez jamais choisi de travailler avec les autres acteurs sur un diagnostic médico-social partagé. C'est dommage.

Finalement, comme vous avez choisi une autre méthode, il manque des réponses importantes dans les orientations stratégiques.

Nous pensons à l'accès à la santé. Nous avons bien compris votre positionnement que vous venez de réaffirmer aujourd'hui. Vous ne souhaitez pas faire plus qu'actuellement... alors que ce sujet est vital pour notre territoire et pour ses habitants.

L'Association des directeurs d'établissements publics et privés pour personnes âgées de la Manche nous le dit bien : « depuis plusieurs années, nos aînés ont besoin de plus en plus de soins. Nous sommes confrontés à de plus en plus de maladies dégénératives, et à encadrer des résidents souffrant de troubles psychologiques. Nous ne faisons plus face uniquement à des problèmes d'autonomie. Aujourd'hui, 80 % des résidents souffrent d'une maladie. »

Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance de l'analyse de l'Association des maires ruraux de France qui est inquiétante : les écarts d'espérance de vie entre départements ruraux et urbains se sont aggravés depuis 30 ans, pour atteindre près de 2 ans d'espérance de vie en moins pour les hommes et un an pour les femmes. L'aménagement du territoire et l'accès aux soins sont deux facteurs primordiaux.

Il manque également la question du maintien à domicile. En effet, vous évoquez deux décisions prises. Soyons francs, l'une est contrainte, celle sur l'avenant 43. L'Etat impose aux départements de verser cette dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) associatifs du Département de la Manche, ce qui génère une discrimination avec les autres SAAD et notamment ceux portés par des CCAS ; l'autre est la répartition par le Conseil départemental des fonds versés exclusivement

par la CNSA, avec un cahier des charges fixés par lui.

On a vu mieux en orientations politiques stratégiques engageantes.

D'autant plus que l'INSEE nous le dit clairement : « C'est bien dans la politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes que se trouvent les principaux enjeux des prochaines décennies. »

Une autre politique extrêmement importante pour les années à venir : le besoin de professionnels formés dans le sanitaire et le médico-social.

Nous le constatons malheureusement au quotidien, ce secteur traverse une grave crise, malheureusement prévisible... Les raisons sont multiples : le manque de considération du métier, pourtant les professionnels étaient les premiers de cordée pendant la crise sanitaire ; les salaires versés insuffisants ; la dureté, la pénibilité physique et moral du travail ; les temps partiels subis ; le manque parfois de soutien ; et donc un manque d'attractivité du métier...

L'INSEE évalue qu'il faut « plus d'un millier d'emplois supplémentaires pour répondre à la montée de la dépendance d'ici à 2030 ». Par exemple, au regard de l'évolution prévisionnelle du nombre de personnes âgées dépendantes, la prise en charge en hébergements nécessiterait 520 ETP supplémentaires en 2030. Pour accompagner et assurer les soins des seniors en perte d'autonomie qui resteront à domicile, 680 ETP supplémentaires seraient nécessaires en 2030, dont les trois quarts sur des postes d'aides à domicile ou d'aides-ménagères.

« À l'horizon 2030, 10 000 ETP devraient ainsi être mobilisés pour prendre en charge les seniors en perte d'autonomie dans la Manche, soit 1 200 emplois à créer au cours des 10 prochaines années. Dans un contexte de diminution du nombre de Manchois en âge d'être actifs, pourvoir ces emplois constituera un enjeu important pour le territoire départemental. »

Force est de constater que vous ne parlez aucunement de cet enjeu, au combien important.

Compte tenu de tous ces éléments, des enjeux exposés, nous ne trouvons pas qu'il y ait des orientations politiques suffisantes pour y faire face, et pour apporter des réponses concrètes pour les manchoises et les manchoises. Donc, en responsabilité, nous ne voterons pas favorablement. .

Texte



Vidéo



Intervention de Pierre-François Lejeune

>



Monsieur le Président,
chers.e.s Collègues,

« Tout enfant temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide

spéciale de l'État ». Il s'agit, chers collègues, de l'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), dont la France est signataire et qui fixe nos obligations internationales.

Les mineurs non accompagnés (MNA), qui arrivent dans notre pays, ont donc droit à la même protection que tout autre enfant. Ils ont des droits fondamentaux qui doivent être respectés et protégés. Nous avons l'obligation de garantir leur bien-être et leur sécurité. Cela implique de leur offrir un environnement sûr, de veiller à leur accès à l'éducation, aux soins de santé et à des conditions de vie décentes.

Bien loin des clichés véhiculés notamment par l'extrême droite, il est important de reconnaître que ces enfants et adolescents ont vécu des expériences traumatisantes, souvent marquées par la guerre, la persécution ou la violence. Ils ont dû quitter leur foyer, leur famille, et se frayer un chemin dans l'inconnu, bravant les dangers et les obstacles pour atteindre notre territoire. Nous ne pouvons pas rester indifférents à leur détresse et à leur besoin urgent de protection.

Car, oui, ils se retrouvent seuls et vulnérables sur notre territoire. Ils se retrouvent sans la protection ni le soutien de leur famille. Ils sont confrontés à des défis multiples, tels que la barrière de la langue, l'adaptation à une nouvelle culture, la recherche de repères et la reconstruction de leur identité.

Accueillir ces jeunes avec bienveillance et compassion est plus qu'une obligation légale, c'est un impératif moral. Nous devons garder à l'esprit les principes de solidarité et d'humanité qui guident notre société. Ainsi, nous avons le devoir de leur offrir un refuge sûr, où ils peuvent se reconstruire et se développer. Nous devons veiller à ce qu'ils se sentent en sécurité et entourés d'une communauté bienveillante. Il est de notre devoir de tendre la main à ces jeunes vulnérables, de leur offrir une chance de reconstruction et de les intégrer dans notre tissu social.

Il est aussi essentiel de reconnaître que les mineurs non accompagnés ont des besoins spécifiques qui nécessitent une attention particulière. Nous devons mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés, comprenant un soutien psychologique, juridique et social.

L'accès à l'éducation est un élément clé de leur intégration. C'est à travers l'apprentissage et l'éducation que ces jeunes pourront se forger un avenir meilleur. Nous devons faire en sorte que chaque enfant ait accès à une éducation de qualité et puisse développer ses compétences et son potentiel.

Il est nécessaire d'investir dans des programmes d'intégration spécifiques qui favorisent l'apprentissage de la langue, l'éducation, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. Cela permettra à ces jeunes de construire un avenir meilleur pour eux-mêmes et de contribuer à notre société.

Il est de notre devoir de leur offrir une chance équitable de s'épanouir et de contribuer à notre communauté. Ces jeunes ont souvent des compétences et des talents qui peuvent bénéficier à notre département à long terme.

Par cette délibération, chers collègues, c'est exactement ce que vous proposez. Nous tenons à le souligner car c'est une avancée majeure.

Par cette délibération, vous mettez les moyens financiers et humains pour apporter à chaque mineur non accompagné un soutien adapté à ses besoins. Ce n'est pas rien, vous ajoutez plus de 3 millions d'euros par an, correspondant à une augmentation du coût moyen par jeune, afin de permettre une meilleure qualité dans l'accompagnement.

Nous avons une pensée particulière pour les 375 salariés de l'association les PEP 50, les "Pupilles de l'enseignement public" qui est placée en redressement judiciaire. Aujourd'hui, ils sont dans l'inconnu face aux graves difficultés financières de l'association. Malgré cela, ils continuent à travailler dans l'intérêt des personnes qu'ils accompagnent. Nous espérons que les mesures prises et la revalorisation financière du conseil départemental pour l'accompagnement des mineurs seront suffisantes pour que l'association continue d'exister.

Pour être complet sur le sujet des mineurs accompagnés de la Manche, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur l'interpellation des membres du collectif 50 pour les droits des étrangers, composé de différentes associations locales. Par un courrier qu'ils vous ont adressé, ils expriment leur inquiétude devant le nombre trop important de mineurs mis à la rue pour notre service de l'aide sociale à l'enfance, alors même que tous les éléments indiquent qu'ils sont mineurs, ce qui est confirmé par la suite par le juge des enfants de Coutances, saisi par le jeune lui-même, dans le cadre du recours judiciaire.

Ils nous interrogent sur la bonne application de la loi dite Taquet du 7 février 2022 dans le Département de la Manche. En effet, par un amendement parlementaire, validé par l'ensemble des deux chambres, il est maintenant interdit de procéder à une nouvelle

évaluation de la minorité et de l'état d'isolement du mineur confié à l'aide sociale à l'enfance. Cet amendement est une vraie avancée dans les droits des enfants et les associations militaient pour qu'il soit voté.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous le confirmer formellement ?

En effet, nous ne pouvons pas imaginer qu'une telle situation existe au sein du Conseil départemental de la Manche.

Dans un rapport datant du 2 février 2022, la défenseuse des droits nous indique que, dans certains départements de France, « l'institution constate que les mineurs non accompagnés sont trop souvent suspectés de fraude, perçus comme des étrangers en situation irrégulière, comme des majeurs, voire comme des délinquants, avant d'être considérés comme des enfants en danger. »

Nous espérons que cela n'est pas le cas ici... et que nous agissons au sein de cette collectivité avec compassion, solidarité et détermination pour garantir la protection et l'intégration de ces jeunes vulnérables.

Nous tenons à saluer l'engagement et le dévouement des membres des associations dans cette noble cause. Nous tenons à les remercier pour leur mobilisation quotidienne dans l'accueil et l'accompagnement des migrants. Dans un contexte où de nombreuses personnes cherchent refuge et sécurité dans notre pays, ces organisations jouent un rôle crucial pour offrir soutien, dignité et espoir à ceux qui en ont le plus besoin. Ils travaillent sans relâche pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Les bénévoles jouent un rôle vital dans l'accueil des migrants, en offrant un soutien concret, émotionnel et pratique. Leur travail incarne les valeurs d'humanité, de solidarité et de compassion qui sont au cœur de notre société.

Chers collègues, nous allons donc voter pour cette délibération qui va dans le bon sens. Nous espérons que des structures répondront à ces appels à projet afin que les décisions puissent être appliquées le plus tôt possible.

Ainsi, en travaillant ensemble, nous pouvons construire un avenir où chaque enfant, qu'il soit né ici ou ailleurs, ait la possibilité de réaliser son plein potentiel.

Je vous remercie.

Texte



Vidéo



Intervention de Thierry Letouzé

> « Choisir, c'est renoncer »



Monsieur le Président,

Bien que ce sujet soit majeur, je vais faire une courte intervention, d'abord parce que l'essentiel a été dit dans la présentation de ce rapport, ensuite parce que, sans surprises, nous allons voter, avec la majorité, pour l'application des mesures décrites dans cette délibération.

Président, dans un de vos éditos du manche mag' (numéro 74), vous parliez du maître mot sur lequel il était important

d'insister : La sobriété.

Je me suis un peu étonné que ce maître mot soit si discret dans ce rapport, on le retrouve essentiellement utilisé dans les contributions et les avis.

Alors c'est exact que l'on s'est parfois accroché dans cet hémicycle sur la définition de ce mot. Je dois dire qu'avec cette délibération vous apportez un arbitrage efficace. Pour être sobre, il faut renoncer.

Ce scénario 3 que vous nous présentez c'est bien le renoncement à une façon de faire totalement désuète d'un autre temps. Alors à ce moment de mon intervention, je dois apporter un bémol, je vous ai entendu lors de vos propos de début de séance. Ce n'est pas un modèle, nous dites-vous. Je ne vous cache pas que cela me surprend, je pensais sincèrement que ces mesures d'adaptations répondaient aux enjeux globaux, elles étaient précurseurs d'une vision politique nouvelle.

A moins que cette précision ne soit là que pour rassurer le vieux monde, si tentait qu'il soit représenté ici ?

Non parce que quand on parle de renoncer, ce n'est pas pour le plaisir de renoncer ! Ce choix politique a un objectif, affiché, celui de préserver : préserver un environnement, préserver une qualité de vie, préserver un avenir. Le renoncement c'est s'attacher à l'essentiel du projet : la sécurité routière. Le renoncement, c'est aussi la question du barreau de Saint-Gilles qui était la partie la plus coûteuse du projet. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faudra pas apporter des réponses et des solutions pour ce secteur.

Ce projet est donc, entre autres choses, une définition concrète de ce qu'est la sobriété, et il nous permet de prendre notre part dans ce plan de transition planétaire. Mais vous le savez, je fais partie de ceux qui pensent que ce grand plan planétaire s'appuie sur deux piliers.

Le premier c'est ce que nous venons de voir, c'est de prendre notre part, même si nous pouvons avoir l'impression que c'est dérisoire.

Le second pilier c'est la protection : Protection des populations vis-à-vis des inévitables désagréments dues à la modification du climat. Conséquence des sécheresses à

En bref

Mineurs non-accompagnés (MNA)

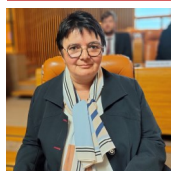
Le 31 mai dernier, nous avons reçu le collectif 50 des droits des étrangers qui regroupe différentes associations de notre département qui œuvrent, au quotidien, pour soutenir les réfugiés.

Les membres du collectif nous ont expliqué leur travail et surtout leurs inquiétudes par rapport à l'accueil, en particulier, des mineurs non accompagnés, mission qui relève du Conseil départemental. Regrettant de n'avoir pu être reçus par le Président du Département, ils nous ont présenté des situations qui les questionnent sur la fameuse question de l'âge, de la minorité. En effet, depuis la loi « Taquet », les Départements qui accueillent des MNA qui ont déjà eu une évaluation d'âge ne doivent pas les soumettre à un nouvel examen. Il semblerait que ce ne soit pas toujours le cas ici. Pour cela, le collectif a intenté des actions en justice pour ces refus de prise en charge.

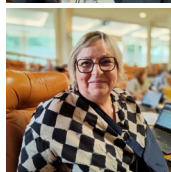
Il était intéressant, pour nous, d'entendre la voix de ces bénévoles très engagés qui, souvent, permettent de trouver des solutions, minimales, pour ces réfugiés qui se retrouvent sans droits.

Pour notre part, nous pensions important que ce dossier, qui concerne des jeunes ayant un parcours de vie déjà tellement difficile et qui cherchent à se reconstruire paisible chez nous, soit directement porté à connaissance du Président Jean Morin. Nous sommes intervenus dans ce sens. Pour l'heure, le collectif a été reçu, en juillet, par la Vice-Présidente en charge de l'action sociale accompagnée de son Directeur général. L'accès à cette rencontre nous a été refusé alors que la situation s'est tendue avec les récentes interpellations par presse interposée. Pour autant, et alors que le Conseil départemental a renforcé ses moyens financiers pour l'accueil des MNA, il serait essentiel qu'il y ait une parfaite implication entre l'institution départementale et les associations... tout cela au bénéfice des jeunes que nous accueillons.

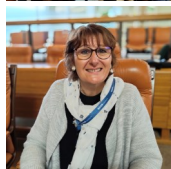
Vos élus



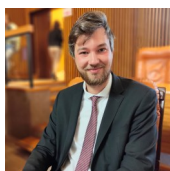
Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Action sociale



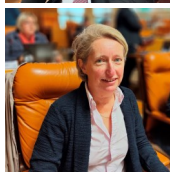
Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



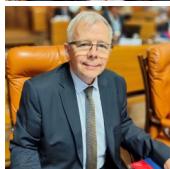
Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Affaires générales



Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



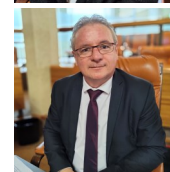
Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Emmanuelle Bellée
Cherbourg-En-Cotentin 1
Commission :
Attractivité et numérique



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

répétition pour les professionnels de la terre, conséquence de l'élévation du niveau des océans, pour les professionnels de la mer, mais également sur le foncier bâti, sur les napes phréatiques. Conséquence d'une non-maitrise du prix de l'énergie et la capacité pour chacun de pouvoir se chauffer, se déplacer, manger ! Et la liste est longue.

Alors avant de refermer mon intervention, une suggestion afin de bien appuyer notre politique sur le pilier de l'action et celui de la prévention : Utiliser les économies faites par le pilier de la sobriété active pour nourrir celui de l'anticipation à la paupérisation. Des idées nous n'en manquons pas, il suffit de revoir nos déclarations lors du vote du budget et nous en avons de nouvelles depuis...

Pour l'heure, vous l'aurez compris, en attendant de mener cette réflexion, nous allons voter avec vous ce texte.

Texte



Vidéo



Rapport 3.05 > Liaisons maritimes vers les Îles anglo-normandes - Avenir des lignes

26/06/2023

Intervention de Thierry Letouzé

> Encore beaucoup de questions ouvertes



Monsieur le Président, Comme tout le monde dans cette assemblée, nous sommes profondément attachés à ce service maritime au départ de la Manche.

Il donne de l'activité dans nos ports de la côte ouest, il rapproche, ne serait-ce que symboliquement l'Angleterre de la Normandie et on a du mal à imaginer ne pas pouvoir rendre visite à nos cousins en partant de chez nous ! Pour autant, cela ne peut se faire à n'importe quel prix ! C'est là le nœud du débat.

Parce que, comme tout le monde au sein de cette assemblée, nous sommes également comptables des deniers des manchois, or ce service, pour être accessible aux touristes est fortement subventionné, très fortement même puisque la dernière fois que nous en avons parlé la somme de 200 € était avancée ! 200 € par trajet pour une personne, ça gratte un peu ! Je précise, que ce voyageur soit Manchois ou non d'ailleurs. Aider un habitant de l'île de France à aller dépenser ses sous en Angleterre ! On est d'accord

pour dire que le modèle économique est à revoir ! D'autant que le client, manchois ou non, ne sait même pas qu'il se fait payer les 4/5 de son billet par le contribuable de notre Département.

Alors, oui, d'abord, il faut arriver à faire baisser le coût. Plusieurs pistes, augmenter la fréquentation de ces traversées, la période s'y prête, la possibilité de voyage à la carte d'identité aussi... Les voyants sont aux verts. On peut aussi parler du matériel, des bateaux, de l'organisation du service etc. On peut penser qu'optimiser le service, le remplissage des bateaux... permettra au Département de toucher une redevance sur la délégation de service.

Par ailleurs, la baisse du coût global pour le Conseil départemental doit aussi passer par une prise en charge partagée avec les bénéficiaires de ce service. Vous nous dites aujourd'hui avoir bon espoir pour que ceux à qui profitent le plus de ces liaisons, à savoir, les jersiais et les jersiaise, les Guernesiais et les Guernesaises, mettent la main à la poche ! Bien, mais bon espoir, c'est combien en euros ? Vous avez le mandat pour négocier avec les autorités de ces îles, et je suis per-

suadé que vous défendez les intérêts des habitants de notre Département. Pour autant, si d'aventure l'essai ne devait pas être transformé en euros ou en livres sterling, pouvez-vous nous dire aujourd'hui quel serait l'avenir de ce service ?

Enfin, comme l'a réaffirmé la loi NOTRe, la compétence en matière de tourisme est une compétence partagée. Qu'en est-il des discussions avec les intercommunalités qui, de leur côté, bénéficient de cet avantage touristique certain sur leur territoire ?

Il reste encore beaucoup de questions ouvertes au sujet de ces liaisons maritimes. Nous allons voter le rapport car les éléments apportés vont dans le sens de ce que nous demandions depuis très longtemps. Reste maintenant à concrétiser toutes ces avancées dans les prochains mois.

Texte



Vidéo



Rapport 5.13 > Comptes administratifs 2022

26/06/2023

Intervention de Dominique Hébert

> Encore en excès de prudence



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous pouvons constater que l'année 2022 a été exceptionnelle pour les finances du Département de la Manche, avec des résultats dépassant les attentes. Selon

les informations présentées dans ce Compte Administratif, le département a réalisé une capacité d'autofinancement de 61,6 millions d'euros, alors qu'un montant de 40 millions d'euros était prévu dans le budget prévisionnel. De plus, un excédent de fonctionnement record de 108 millions d'euros a été enregistré.

Nous pouvons constater également que les nouvelles règles de financement mises en place par l'État sont très favorables actuellement pour les départements, notamment grâce à des recettes dynamiques provenant de la TVA, des taxes d'assurance et d'électricité, ainsi que des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en hausse de 16,5 millions d'euros malgré vos prévisions à la baisse. Dans le même temps, avec le contexte international, les hausses de masse salariale et des énergies, une augmentation des dépenses de 5% est constatée, mais celles-ci sont inférieures de 10,5 millions d'euros par rapport aux prévisions.

Devant ce constat, nous ne pouvons qu'être critique envers la prudence excessive de la majorité départementale qui a empêché

d'anticiper cette situation financière et d'être réactif pour répondre aux difficultés que rencontrent la population manchoise dans cette période difficile.

Au final, cet excédent financier constitue davantage un trésor de guerre qu'une simple réserve de fonds.

Qu'allez-vous en faire, telle est la question Monsieur le Président ?

Texte



Vidéo



Ils ont dit...

Thierry Letouzé

> « Choisir, c'est renoncer » bis



« Je voulais juste revenir sur ce terme de « renoncement » parce que je vois que ça vous a déplu. Dans ma bouche c'était peut-être même un compliment ! André Gide a dit « choisir c'est renoncer ». C'est ce qu'il y a sans doute de plus difficile à faire dans nos dans nos activités politiques : renoncer à des choses »



Pierre-François Lejeune

> Exposer notre vision n'est pas une leçon que l'on donne !



« Merci Monsieur le Président, ce n'est pas une leçon que je donne [cf. intervention sur le rapport 1.01] c'est et vous l'évoquez-vous même dans le titre « relever le défi du vieillissement engagement du département ». C'est vous qui avez posé ce cadre d'avoir une vision à long terme d'ici la fin du mandat. Sylvie [Gaté] a pu exposer la vision que vous aviez et c'est bien normal de pouvoir, dans une opposition constructive, avoir un contre-projet et, notamment, d'évoquer des études et des analyses. Je pense que c'est normal, c'est une question de responsabilité, de pouvoir s'appuyer sur des études concrètes et notamment des études de l'Insee. Celle dont je fais référence ne date pas d'il y a quelques mois. Elle date, actualisée par les chiffres du département, de 2020. En 2020 déjà nous, nous étions interpellés sur cette question donc nous ne sommes pas sur des questions d'urgence. Nous sommes sur des questions d'une vision prospective pour la fin du mandat pour répondre aux besoins des manchois et des manchois. Alors peut-être que vous prenez que ça pour une leçon mais je pense que c'est important, à un moment donné, d'essayer d'élever le débat, d'essayer d'avoir cette vision prospective cette vision à long terme comme on nous l'impose aussi dans nos collectivités pour parler de transition écologique, pour parler de la digitalisation, pour parler du vieillissement démographique. Je pense que c'est le rôle des élus et des élus départementaux d'avoir cette vision à long terme et donc c'est pour ça que j'évoque tous ces chiffres qui, fina-

lement, lorsqu'ils s'additionnent les uns avec les autres nous invitent vraiment à avoir cette hauteur de vue. C'est vraiment dans cet objectif que nous sommes. Et nous avons évoqué ce qui va bien aussi, je l'ai dit, il y a 2 décisions sur les 4, finalement, qui vont dans le bon sens. Nous avons évoqué la première qu'il aurait fallu prendre dès janvier et ce n'est pas comme si nous ne vous l'avions pas proposé et puis une deuxième où, effectivement, sur la question de la tarification, sur la question de l'investissement des EHPAD c'est plutôt une bonne chose. Mais après tout est lié lorsqu'on parle du PRIAC régulièrement c'est parce que c'est lié finalement à notre politique sur le vieillissement et qu'à partir du moment où il y a un vieillissement de la population il faut pouvoir s'adapter et avoir des places supplémentaires en structure. Tout est cohérent, tout est lié et donc effectivement nous aurions eu un projet alternatif au vôtre et nous l'avons exposé. »



Karine Duval

> Le Ségur [de la santé] c'est pour tous !



« Nous n'allons pas rentrer dans un débat technique sur le travail social. Vous avez parlé des effets de bord du Ségur il y a une chose sur laquelle je suis complètement d'accord avec vous c'est que les ressources humaines sont vraiment un levier stratégique pour rendre un service de qualité aux habitants. Et si nous avons eu tant de mouvements et tant de temps de discussion autour de ce Ségur, il faut recontextualiser à la fois politiquement et dans le temps. C'est bien la crise la crise COVID qui a mis en exergue l'implication de nos personnels notamment dans le social que ce soit les cadres que ce soit tous les personnels. On peut mettre cela en parallèle avec un travail d'équipe. Nous savons que le travail social c'est une équipe. On peut mettre des personnes dans des cases mais tout le monde est indispensable. Être agent d'accueil dans un CMS ce n'est pas la même chose que d'être, sans stigmatiser, à l'accueil d'une agence de tourisme. Il y a eu, cette année, des mouvements sociaux importants et notamment en mars autour d'un CST sur les effets de bord ou Ségur et, en parallèle, la revalorisation des cadres. Au départ les deux étaient ensemble et nous, nous nous sommes opposés à cela parce qu'il faut aussi reconnaître que les cadres, effectivement, avaient besoin d'être revalorisés notamment en termes d'attractivité. Nous tenons à le souligner parce qu'il ne faut

En Bref

Cadres de l'action sociale

Quelques jours après la séance plénière de juin, tous les Conseillers départementaux ont été interpellés par les cadres de l'action sociale de notre collectivité qui sont à bout de souffle et ont regretté que la revalorisation d'encadrement promise pour ce début d'année soit renvoyée à plus tard. Nous en avons d'ailleurs parlé au moment du rapport sur l'application du Ségur (voir ci-contre) et nous avons confirmé, aux cadres, notre propre incompréhension... d'autant plus que la situation financière du Département permettait cette revalorisation.

En réponse à cette interpellation, nous avons envoyé un courrier dans lequel nous disons « [comprendre] totalement votre désarroi compte tenu de votre engagement et de votre implication au service des manchoises et des manchois. A l'heure où il y a une perte de sens pour beaucoup de professionnels et où le travail social perd de son attractivité, il est nécessaire d'avoir un geste fort envers les encadrants qui ont toujours répondu présents, alors même que les conditions de travail étaient dégradées. » Par ailleurs, nous avons interpellé le Président du Conseil départemental en lui rappelant que « les incessantes remises en chantier via, notamment, ACHTA, la crise sanitaire, la remise en route de la maison de l'autonomie (MDA) ont épuisé les cadres, eux qui ont énormément donné pour mettre en place nos politiques. Aujourd'hui ils réclament une reconnaissance au même titre que ce que nous avons su faire pour les médecins qui, eux, ont été entendus. »

Compte administratif : Une abstention qui fait réagir !

Avouons que nous avons été surpris de la réaction du Vice-président en charge des finances s'agissant de notre abstention sur le compte administratif 2022. Quelques rappels pourtant. Le compte administratif est un compte-rendu financier de l'exécution du budget prévisionnel (complété des décisions modificatives) de l'année précédente. Hors, sur ce budget, ouvrant des crédits aux priorités du projet politique de la majorité, nous avons voté contre. Le compte administratif reflète donc la gestion financière d'un budget dont nous ne partageons pas les priorités. S'abstenir permet alors, à la fois de montrer qu'il ne s'agit pas là de l'exécution de choix politiques que nous partageons et, à la fois, de reconnaître la bonne gestion de la majorité par rapport à ses engagements. D'ailleurs, nous n'avons jamais remis en question la qualité du suivi budgétaire et l'implication, honnête, du Vice-président. Pour autant, nous ne partageons pas cet incessant refrain sur la prudence excessive et l'accumulation, année après année, de cagnottes de plusieurs millions d'euros (voir nos interventions à ce sujet.)

Ils ont dit...

pas oublier aussi que dans ce domaine les réformes se succèdent. De ma petite expérience de Conseillère départementale depuis 2015, j'ai vu « x » changement de gouvernance, de politique sur le social. Leur mise en œuvre repose sur les cadres qui doivent porter ces réformes et ce n'est pas rien ! Par rapport au Ségur et aux effets de bord avec le groupe nous allons nous abstenir puisque nous restons sur l'idée que le Ségur c'est pour tous. On ne votera pas favorablement ce rapport même si en ouvrant un agenda social et étant dans une dynamique de dialogue vous montrez votre volonté à avancer, mais, pour nous, c'est incontournable, le Ségur, c'est pour tous. »



Dominique Hébert

> La « cagnotte » pour devenir locomotive



« Monsieur le Président, La « cagnotte » a l'air de vous interpellier. Mais juste un petit rappel : la définition de cagnotte c'est une caisse commune. On aura à en débattre tout à l'heure avec la présentation du compte administratif mais les 24 millions d'euros supplémentaires font bien partie de la caisse commune au service des habitants du département de la Manche. C'est dans ce sens aussi que nous devons pouvoir débattre et regarder comment on peut les utiliser à bon escient. Karine Duval, dans son intervention, n'a pas parlé d'accroissement du budget de fonctionnement. Ça fait 8 ans que je suis dans cette assemblée ça fait 8 ans qu'on nous rassasse un peu la même leçon, la même fable de la cigale et de la fourmi. Ce n'est pas du tout notre position et notre discours. Il est temps aussi qu'on puisse regarder les choses de manière différente. Notre collègue Philippe Bas nous parlait, tout à l'heure, de prudence. Vous, Président, vous avez évoqué votre équilibre permanent. Ce que je souhaite quand même c'est que cette prudence et cet équilibre ne nous conduisent pas à une forme d'inaction, d'hésitation permanente puisque je crois que nous sommes tous conscients que on est dans une période charnière où nos décisions d'aujourd'hui auront un impact considérable demain pour nos enfants et la planète. Je crois qu'il est grand temps, il est urgent, d'arrêter l'équilibre et la prudence avec les habitudes d'hier qui sont néfastes pour le climat et avec lesquels il faut rompre de manière très rapide. Ce n'est pas ce que je perçois dans nos premiers échanges de ce matin et je voulais vous dire quand même que je le regrette. Nous ce que l'on souhaite, c'est plutôt que l'on discute autour

de l'innovation, d'ambitions de pilotage, de coordination de certaines politiques publiques de façon à ce que le département puisse être une forme de locomotive avec toutes les collectivités locales du Département de façon à ce que l'on puisse améliorer nos services. On ne vous parle pas forcément de budget de fonctionnement, de dépenses qui seraient pérennes et qui effectivement pourraient, peut-être, mettre en difficulté à l'avenir face à un retournement de situation des finances publiques, mais, pour l'instant, on n'en est pas là et on aura l'occasion d'en débattre un petit peu plus tard dans cette journée. »



Dominique Hébert

> « Cagnotte », ne caricaturer ni nos propos, ni la situation



« J'entends les différentes réponses mais nous parlons bien du compte administratif de 2022. Il ne s'agit pas de nous justifier ces chiffres, qui sont factuels, de justifier la prudence passée par les chiffres de 2023 comme vous l'avez fait un petit peu monsieur le président. Et puis il ne faut pas non plus caricaturer ce que l'on dit ou déformer nos propos. Quand je parle d'augmentation des recettes liées à la réforme qu'a voulu l'État, je ne dis pas qu'on est d'accord avec cette réforme. Nous avons tous critiqué la perte d'autonomie pour un certain nombre de collectivités locales par rapport aux financements de l'État et, là-dessus je crois que nous sommes tous d'accord. Nous faisons juste, collectivement, le constat que sur l'année 2022 les recettes que l'État nous octroie ont bénéficié d'une dynamique autour de la TVA par exemple. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure, donc il ne s'agit pas de dénaturer ou de déformer les propos que j'ai pu tenir. Et puis, c'est toujours la même chanson que vous nous rassassez. Je pensais pourtant avoir été clair ce matin ! On n'est pas là pour préconiser des dépenses sur le budget de fonctionnement. Il y a d'autres façons de dépenser. Alors vous n'aimez peut-être pas la terminologie « cagnotte », « trésor de guerre »... peut être prendre alors une appellation plus locale « p'tite cauche » si ça vous convient mieux... Mais je pense, Monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas non plus d'exagérer en nous comparant avec Saint-Pierre-et-Miquelon par rapport à l'évolution de nos recettes même si, je sais, c'était l'actualité du week-end avec les 100 ans du Marité. Il faut quand même raison garder dans nos échanges et là aussi ne pas caricaturer la situation. »



Karine Duval

> Budget supplémentaire : des propositions



« Bon... nous allons reparler de la « cagnotte »... vous pourriez en faire une cagnotte solidaire ! Je vais m'expliquer. Ce que je vais vous proposer ce n'est pas de faire des dépenses qui vont engendrer des coûts de fonctionnement puisque, effectivement, nous sommes tous conscients des budgets, de la façon dont il faut avancer. Par contre, par rapport à nos politiques, je pense qu'il serait important, par exemple, d'aller dans le sens de ce qu'on va voter en « 0 » sur la transition écologique et utiliser cette « cagnotte » pour abonder, par exemple, les fonds verts des collectivités pour qu'elles puissent mener à bien leurs projets dans le domaine de la transition écologique. D'autant plus qu'elles ont des budgets qui ne bénéficient pas de la crise et sont en difficulté. Puisque l'écologie c'est aussi parler de justice sociale, parlons logement. Certains EPCI vont prendre part à des mesures pour revoir le DPE des logements sociaux, pourquoi ne pas intervenir à ce niveau-là ? Ce seront des économies puisque le Département a montré sa volonté d'agir dans le domaine du logement social dès février en octroyant des aides au logement pour des personnes qui sont hors barème, on peut aller plus loin dans le logement et aider à cette requalification des logements en général. Je finirai, en lien avec le vieillissement vous avez parlé d'un budget de l'autonomie qui augmente de 3,7 millions d'euros. Quand j'ai lu le rapport, j'ai bien vu qu'on soulignait que les personnes qui bénéficiaient de plans APA très lourds restaient à domicile faute de structures, faute de place en EHPAD. Nous sommes conscients que, dans les années à venir, il en faudra beaucoup. Or on continue à voter des PRIAC alors qu'on n'a pas de places supplémentaires, on continue à voter des PRIAC alors qu'on n'a pas de place dans les IME. On a une augmentation de 2,8 millions par rapport aux « amendements Creton ». Ça ce sont des mesures qui peuvent être prises. Je pense que j'en ai oublié peut-être par rapport au vieillissement je pensais à l'adaptation des logements et à la fameuse « Silver economy ». Quid de la « Silver economy » ? Par rapport aux mobilités, on a beaucoup parlé du plan vélo à travers l'attractivité, le tourisme. Mais je pense qu'au niveau des personnes en activité, des liaisons de bourgs, des relations centre-bourg-travail-déplacement, on pourrait être un peu plus proactifs sur le sujet. Voilà des propositions d'investissement et pas de dépenses de fonctionnement.

Pourquoi le Conseil départemental ne veut pas devenir chef de file sur la santé ?

Le même jour, le 26 juin 2023, la Région et le Département tenaient leur assemblée plénière. D'un côté, le Conseil régional normand a décidé d'intégrer les centres de santé aux dispositifs d'aides, de l'autre, le Département de la Manche qui, par la voix de son Président Jean Morin, répond à Karine Duval en affirmant, en parlant des centres de santé :

« À problème départemental traitement départemental, à problème local traitement local ! »

Laissant sous entendre que, dans notre beau département, il n'y aurait pas de désert médical ! Les manchois jugeront eux-mêmes ! Et notamment les habitants du sud manche qui, à travers les derniers chiffres de l'Insee ont une espérance de vie inférieure de deux ans faute de suivi et de soins de proximité.



À en croire la majorité ici, la santé serait du domaine régalien (État) et non pas de la compétence du Département. Pourtant, cela a évolué justement. La loi dite « 3ds » attribue une mission aux départements ayant la possibilité d'être à l'initiative, de fédérer, de financer et d'accompagner des projets à l'échelle de son territoire. Si un Groupement d'intérêt public (GIP) à l'échelle départementale a été évoqué il s'avère aujourd'hui, à travers des retours d'expériences que le département, de par ses compétences propres en termes de santé publique, est bien LA collectivité qui doit porter cette ambition et accompagner toutes ses communes et/ou ses intercommunalités pour que chaque manchois ait la même chance et la même égalité d'accès aux soins.

Entendu aussi : « certains disent que nous ne sommes pas acteurs... mais nous finançons depuis des années, par les politiques contractuelles, les pôles de santé »

Oui c'est un fait. Cela correspond à un certain modèle d'intervention publique. Mais, aujourd'hui, alors qu'il n'est pas question d'opposer médecine libérale et médecine salariée il s'agit d'offrir aux étudiants diplômés un exercice attractif qui corresponde à leurs attentes. Actuellement, à peine deux étudiants sur dix s'installent à l'issue de leurs études ! Ayons l'humilité de croire qu'il faut réinventer un maillage du territoire qui garantisse à chacun une espérance de vie en bonne santé à domicile comme nous l'ambitionnons avec la politique de maintien à domicile des personnes âgées !

Les maires de nos communes placent la santé dans le trio de tête de leurs préoccupations parce que c'est une attente pressante et légitime des habitants.

Nous avons le devoir d'être à leur écoute et d'être proactifs en terme d'égalité d'accès aux soins sur le Département de la Manche ! La loi le permet emparons nous-en : d'autres l'ont déjà fait que ce soit à l'échelle des régions, des départements ou de certaines intercommunalités qui se lancent dans ce combat

Investir dans la santé c'est prévenir, c'est anticiper sur des difficultés devant lesquelles aujourd'hui nous sommes en incapacité de répondre.

C'est le moment de donner sens à cette collectivité qui fait et doit faire rimer Solidarités sociales et territoriales !



Calendrier

Séance plénière :

Jeudi 21 septembre 2023 à 9h30.

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Par ailleurs, les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Commissions permanentes :

- Vendredi 15 septembre 2023
- Vendredi 13 octobre 2023
- Vendredi 17 novembre 2023

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : @gse_cd50

Facebook : facebbok.com/gse.cd50

La lettre

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 5 > juillet 2023

Directrice de publication : Karine Duval

En bref

Retour sur notre séminaire de groupe du 15 avril

Dans notre dernière lettre, nous évoquions notre journée du 15 avril où nous sommes partis à la rencontre d'acteurs de la culture en milieu rural.



L'abbaye d'Hambye a cette particularité d'être, certes, un site départemental, mais seulement en partie puisqu'un propriétaire privé détient une autre partie des lieux. C'est une composition singulière qu'il faut entretenir pour que ce soit « transparent » pour le visiteur puisque les deux parties sont un même ensemble et ne se comprennent qu'ensemble. Autre caractéristique : le Conseil départemental a acquis, au titre des espaces naturels sensibles, de nombreux terrains autour de l'abbaye permettant de garantir la préservation de l'écrin naturel qui caractérise ce lieu. Si le modèle de propriété peut poser question, nous avons rencontré, sur place, une équipe dynamique et surtout, qui s'inscrit pleinement dans la médiation culturelle et l'ouverture du site à son environnement. Les animations nombreuses et variées, la qualité de l'accueil, la visite virtuelle, les partenariats avec les collectivités locales sont des atouts. Des aménagements sont nécessaires et le Département se doit d'investir pour répondre aux attentes nouvelles des touristes.



L'usine Utopik de Tessy-Bocage porte bien son nom. Ce centre culturel, installé dans un bourg de campagne, a toujours eu pour vocation de rayonner autour de lui. Depuis les origines, ce projet novateur, porté par des artistes soucieux d'apporter la culture à tous et sous toutes ses formes, a été soutenu par la Région (bas-normande à l'époque). Premier relais culturel régional labellisé, ce lieu a ouvert la voie. Résidence d'artistes, artothèque, festival des bords de Vire, camion Mome... les initiatives sont nombreuses et nécessitent un soutien des collectivités publiques. Pourtant, ce modèle risque d'être rapidement fragilisé par le recul annoncé des aides de l'agglomération et de la région. L'usine Utopik doit perdurer tant son approche est exemplaire.